



Service social international – Suisse  
Internationaler Sozialdienst – Schweiz  
Servizio Sociale Internazionale – Svizzera  
International Social Service – Switzerland

# Colloque "Autorité parentale conjointe - et les enfants?"

12 novembre 2019 - Berne



EN COOPERATION AVEC

**KOKES**  
**COPMA**  
**COPMA**

KONFERENZ FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ  
CONFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES  
CONFERENZA PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI

## Un thème d'actualité

Avec la modification du code civil au 1er juillet 2014, l'autorité parentale conjointe est devenue la règle en Suisse aussi chez les parents célibataires et divorcés. Il y a 5 ans, ce changement de loi a été salué comme une grande avancée vers plus d'égalité entre les parents. Mais qu'en est-il des enfants concernés ? Les enfants bénéficient-ils également de cette nouvelle loi, et est-ce que leur quotidien et leurs droits en sortent améliorés ? Le 20 novembre 2019, nous allons célébrer le **30e anniversaire de la Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant (CDE)**, l'occasion de faire le point sur la question.

Ce colloque va, avec le concours d'experts de la pratique et du droit, discuter ces questions et **évaluer les premiers cinq ans d'application** du nouveau droit du point de vue des enfants et de leurs besoins.

Deux sujets seront abordés en particulier:

- **La garde alternée** : Dans quelles situations une garde alternée est-elle la meilleure solution pour l'enfant? Quels critères appliquer pour s'assurer que l'intérêt et les besoins de l'enfant priment sur ceux de ses parents? A partir de quel âge et dans quelles situations familiales une garde alternée peut-elle être une solution favorable pour l'enfant ?

- Depuis le 1er juillet 2014, le **déménagement à l'étranger**, et dans certains cas **à l'intérieur de la Suisse**, est sujet à **autorisation des deux parents** (art. 301a du Code Civil). Un parent souhaitant quitter la Suisse avec l'enfant a besoin de l'accord de l'autre parent, sous peine de se voir accusé d'enlèvement parental d'enfant. Comment arriver à cet accord en pratique, en particulier quand le temps presse ? Quel rôle pour les juges ou l'APEA, pour les médiateurs ? Comment concilier le droit de l'enfant à une relation régulière avec ses deux parents avec le droit de chaque parent à la liberté de circulation ? Que peut apporter la médiation dans ces situations ?

## Programme

9.45	Accueil
10.15	Introduction par l'organisateur Objectifs et enjeux de la journée <b>Maya Sonderegger Sowe</b> , Responsable Bureau Suisse alémanique, SSI Suisse
10.25	Discours de bienvenue <b>Evi Allemann</b> , Conseillère d'Etat, Canton de Berne, membre du comité de la COPMA
10.40	Conférence: <b>Les droits suisse et international répondent-ils aux besoins des enfants d'aujourd'hui?</b> <b>Prof. Dr. iur. Gian Paolo Romano</b> , Professeur de droit international privé, Université de Genève
11.10	Conférence: <b>5 ans de jurisprudence sur l'APC</b> <b>Prof. Dr. iur. Christiana Fountoulakis</b> , Professeur de droit civil, Université de Fribourg
11.40	Pause

12:00

### **Table ronde**

#### **5 ans d'APC: Bilan intermédiaire**

**Christian Nanchen**, Chef du service cantonal de la jeunesse, Valais

**Dr. iur. Patrick Fassbind**, Chef de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Bâle-Ville

**Alexandra Spiess**, Thérapeute systémique et de famille Asthéfis, responsable As'trame Genève

**Andrea Staubli**, Présidente de la Fédération suisse des associations de médiation SDM/FSM

#### **Le point de vue des parents représenté par:**

**Bruno Roelli**, lic.iur., avocat, ancien juge cantonal, Conseil auprès de KESCHA

**Oliver Hunziker**, Président GeCoBi (Association suisse pour la coparentalité)

---

13.00

Pause midi

---

14.00

### **Aspects spécifiques de l'APC: questions de la garde alternée / les aspects transnationaux**

#### **Et les enfants? expériences du SSI Suisse**

**Stephan Auerbach**, Responsable services transnationaux Suisse latine, SSI Suisse

#### **Interventions brèves**

**Dr. Heidi Simoni**, Directrice, Marie Meierhofer Institut für das Kind, Zurich

**Daniel Bähler**, Juge d'appel, Cour suprême du canton de Berne

**Joëlle Schickel-Küng**, Cheffe de l'Autorité centrale en matière d'enlèvement international d'enfants, Office fédéral de la justice

#### **Ateliers en groupes**

15.30	Discussion plénière <b>L'APC et l'intérêt supérieur de l'enfant: que devons nous mieux faire?</b>
16.30	Synthèse de la journée <b>Olivier Geissler</b> , Directeur, SSI Suisse
17.00	Fin du colloque

**Avec traduction simultanée** français-allemand

**Modération de la journée** : Thomas Graf,  
kommunikationsberater.ch

**Public cible** : les professionnels de l'enfance

Autorités de protection de l'enfant, intervenants en protection de l'enfant, juges, assistants sociaux, thérapeutes, médiateurs, avocats

## **Inscription**

**Prix** : 240 CHF - pauses et repas compris

**Inscription sur** [www.ssi-suisse.org/colloqueAPC2019](http://www.ssi-suisse.org/colloqueAPC2019)

Nombre de places limité: inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée

**Contact:** [reception@ssi-suisse.org](mailto:reception@ssi-suisse.org)

## Lieu du colloque

**Eventforum Bern, Fabrikstrasse 12, 3012 Bern**

Accessible par les transports publics (car postal N° 101, arrêt "Güterbahnhof") ou en voiture (1 minute de l'A1, sortie Bern-Forsthaus).



## Organisateur

Le **Service social international - Suisse** (SSI Suisse) fait partie du réseau mondial du SSI présent dans 120 pays. Il intervient dans des situations familiales à caractère transnational en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de son action.

[www.ssi-suisse.org](http://www.ssi-suisse.org)

En coopération avec:

**KOKES**  
**COPMA**  
**COPMA**

KONFERENZ FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ  
CONFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES  
CONFERENZA PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI

Avec le soutien de :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral des assurances sociales OFAS**